

Date de la demande : / /

Nom du demandeur :

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone :

Pièces justificatives à fournir :

- Justificatif de domicile.
- Facture acquittée nominative émise au nom du bénéficiaire, rédigée en langue française, datée et numérotée comportant les coordonnées du fournisseur, le taux de TVA, les sommes HT et TTC en euros.
- Le certificat de conformité au type du vélo.
- RIB au nom et adresse du bénéficiaire.
- Lettre de demande d'aide dûment remplie et signée.
- Lettre d'engagement de non revente du vélo dans les 2 ans suivant l'obtention de l'aide.

Formulaire et pièces justificatives à retourner :

Par courrier : Mairie de Flamanville – Aide VAE – 27 Rue du Château – 50340 FLAMANVILLE

Par E-mail : mairie@flamanville.fr

Les aides seront allouées dans l'ordre d'arrivée des demandes, dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée pour cette opération.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

L'utilisateur remplit l'ensemble des conditions nécessaires à l'obtention de l'aide à l'acquisition

L'utilisateur a fourni les pièces justificatives obligatoires

L'utilisateur n'a pas encore bénéficié d'une aide à l'acquisition versée par la Commune de Flamanville

Rappel de la délibération du Conseil Municipal du 18 Novembre 2021 :

[...] Il est proposé au conseil municipal de participer financièrement à l'acquisition de vélo à assistance électrique. Cette aide financière aura une utilité directe auprès des citoyens mais aussi des effets durables en participant au report de l'autosolisme vers les modes actifs (vélo, marche, etc.) et en matière de santé publique. [...]

Bénéficiaires :

- Les personnes physiques majeures justifiant de leur résidence principale à Flamanville.

Montant de l'aide :

- 50% du prix du vélo TTC dans la limite de 750 euros, sans conditions de ressources.
- Le dispositif n'est pas exclusif des autres aides pouvant être accordées par d'autres collectivités (notamment l'agglomération du Cotentin) et par l'Etat, sans que le cumul des aides ne puisse dépasser le coût de l'acquisition.

Modalités d'attribution :

- Acquisition d'un vélo neuf, justifiée par une facture acquittée entre le 01/01/2022 et le 31/12/2025.
- Le vélo doit répondre aux normes édictées dans la directive européenne 2002/24/EC du 18 mars 2002 (correspondance NF EN15194). La présentation du certificat d'homologation sera demandée.
- Dans la limite d'une acquisition par personne pendant la durée de l'opération.
- Les bénéficiaires s'engagent à ne pas revendre le matériel dans les 2 ans suivant l'obtention de l'aide.

Dossier de demande :

- Il comportera notamment les justificatifs nécessaires (indiqués en page de garde de ce présent document)
- Il devra être déposé au plus tard à la mairie dans les 6 mois suivant la facture acquittée.

Je soussigné(e) Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Numéro de téléphone :

E-mail :

Demande l'attribution de l'aide à l'acquisition de la Commune de Flamanville pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Cette aide étant valable une seule fois par usager, et m'engage à ne pas solliciter de seconde aide ultérieurement.

Fait à :

Le : / /

Signature :



Lettre d'engagement de non revente de vélo à assistance électrique

Je soussigné(e) Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

m'engage à ne pas revendre le vélo à assistance électrique dans les 2 ans suivant l'attribution de l'aide.

Fait à :

Le : / /

Signature :